

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**SÉANCE DU 14 MARS 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 07/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2024

Date d'affichage de la délibération : **19 MARS 2024**

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Marion RIVOIRE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,
Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Florence JEULIN-CARREY,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,
Monsieur Robert JORDAN a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-18 Contrat d'engagement de prestation pour le concert de Noël avec le groupe « Golden Gospel Singers »

Exposé

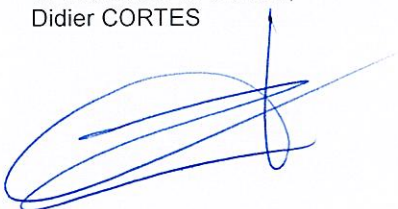
Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'une représentation du concert par le groupe GOLDEN GOSPEL SINGERS en date du 13 décembre 2024 à la salle des fêtes de Flourens, le producteur s'engage à donner le droit d'exploiter le spectacle dans les conditions définies dans le contrat ci-joint.

Le contrat ci-joint détaille les conditions générales et donne la mise à disposition du site « salle des fêtes » à l'organisateur ZEN MUSIQUES le 13 décembre 2024.

Décision

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Fait à Flourens, le 18/03/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE